



Congés et annualisation temps de travail

Par **emiliesparadra**, le **27/04/2016** à **14:44**

Bonjour

J'ai besoin de l'aide de spécialistes... Voilà, dans ma société, nous sommes plusieurs à être passé de CDI 39h à 35h annualisées.

En pratique ça donne: 4 mois à 31h, 4 mois à 35h et 4 mois à 39h. Nous avons donc 1607h à faire sur l'année, et nous remplissons un petit tableau chaque semaine avec le nombre d'heures effectuées.

Mes questions se portent sur les congés.

Premièrement, comment cela se passe si on pose nos congés les mois où nous sommes à 31h ou à 39h? est ce qu'il y a une différence? car en y réfléchissant, dans un des 2 cas, on se fait "blouser".

deuxième question: l'annualisation se fait de janvier à décembre. Mes les congés se comptent comme partout de juin à mai. dans les 1607h, il est prévu de poser 5 semaines. Mais si par exemple je solde mes congés à fin mai en posant 1 semaine, puis 4 en été puis 1 à Noël. j'aurais posé 6 semaines sur l'année civile, alors que je n'ai pas pris en anticipé, uniquement des jours acquis. Comment calcule t on ça? Je ne vais pas devoir des heures alors que j'ai pris des jours acquis... ?

Je vous remercie de vos réponses, car je suis complètement perdue!

Emilie